



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

santé

Question écrite n° 81667

Texte de la question

Mme Valérie Boyer attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la promotion de l'allaitement maternel. L'Organisation mondiale de la santé préconise de favoriser l'allaitement maternel pour différentes raisons, notamment pour son efficacité dans la lutte contre le cancer du sein et contre l'obésité. Ce moyen d'alimenter l'enfant est également efficace pour le préserver des infections et présente un avantage économique non négligeable. Dans le cadre de l'adoption de la loi HPST, elle a déposé plusieurs amendements en vue de favoriser l'allaitement maternel. Ses amendements prévoyaient la formation des assistants maternels sur les bienfaits de cet allaitement et la possibilité pour leurs enfants d'être nourris au lait maternel au sein de l'établissement. Une autre mesure visait à développer l'information des salariées partant en congé de maternité sur les dispositions législatives, réglementaires et conventionnelles relatives à l'allaitement maternel. Obtenant l'assurance d'une satisfaction de ces dispositifs par voie réglementaire, ces amendements ont été retirés. Parallèlement, un professeur a été chargé par Mme la ministre d'établir un rapport sur la question. Dans ce contexte, elle la remercie de bien lui faire savoir où en est le rapport susmentionné. Elle la prie également de lui notifier l'état d'avancement des dispositions réglementaires tendant à promouvoir l'allaitement maternel au sein de la population française.

Texte de la réponse

Les bénéfices de l'allaitement à court, moyen et long terme sont scientifiquement démontrés pour la santé de l'enfant allaité et de sa mère. C'est une pratique intime, dont la décision est de la responsabilité de chaque femme. La promotion de l'allaitement figure parmi les objectifs du Programme national nutrition santé (PNNS) depuis 2001. Le rapport de M. le professeur Dominique Turck formulant des propositions de mesures concrètes et réalistes afin de promouvoir l'allaitement en France a été remis à la ministre de la santé et des sports le 2 juillet 2010. Les propositions portent tant sur l'amélioration des pratiques professionnelles (y compris la formation) que sur les conditions d'accompagnement par des professionnels, l'information de la population, la surveillance ou la recherche avec une attention particulière portée à l'impact de ces propositions pour la population défavorisée. Afin d'aider les femmes à bien débiter l'allaitement, puis les accompagner au quotidien, un « guide de l'allaitement maternel », à destination du grand public, a été réalisé et diffusé depuis juin 2010 par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES). Illustré de nombreuses photographies, le guide leur propose des conseils pratiques et répond aux questions les plus fréquemment posées. Il peut être commandé et/ou téléchargé gratuitement sur le site Internet de l'INPES : <http://www.inpes.santé.fr>. La mise en oeuvre des recommandations formulées dans le rapport du Professeur Turck sera réalisée dans le cadre du PNNS 2011-2015 et du Plan obésité 2010-2013 souhaités par le Président de la République, lancés le 20 juillet 2011.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Boyer](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81667

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 22 juin 2010, page 6873

Réponse publiée le : 1er novembre 2011, page 11650